14.—Valeur moyenne par tête des bestiaux de ferme, par province, 1954, 1962 et 1963 (fin)

Province et espèce	1954	1962	1963	Province et espèce	1954	1962	1963
Saskatchewan	\$	\$	\$	G.L., Li. D.Z.	\$	\$	\$
	46	00	101	Colombie-Britannique			
Chevaux		99	101	Chevaux	74	125	131
Tous bovins	101	139	144	Tous bovins	107	137	143
Vaches laitières ¹	140	205	209	Vaches laitières ¹	160	200	207
Autres boving	92	131	137	Autres bovins	92	123	128
Moutons	15	14	15	Moutons	22	18	18
Pores	31	27	27	Porcs	38	23	30
Alberta	3			Total			
Chevaux	50	105	109	Chevaux	79	139	141
Tous bovins	105	138	144	Tous bovins	105	142	144
Vaches laitières ¹	156	210	216	Vaches laitières ¹	144	203	201
Autres bovins	97	130	136	Vacines lateletes	87		
				Autres bovins		123	126
Moutons	17	14	15	Moutons	18	16	16
Porcs	34	26	29	Porcs	36	28	29

¹ Vaches et génisses de deux ans et plus servant à la production laitière.

Le ministère fédéral de l'Agriculture assure l'inspection de tous les bestiaux dans les établissements soumis à la loi sur les viandes et conserves alimentaires. Ces inspections sont enregistrées et les chiffres de 1954 sont donnés au tableau 15. Les abattages locaux que les bouchers détaillants et les cultivateurs pratiquent pour leur propre usage ne sont pas inclus. De fait, l'industrie de l'abattage et de préparation des viandes se concentre dans un nombre relativement faible de grands établissements pour plus d'efficacité et une meilleure utilisation des produits; ainsi, les chiffres du tableau 15 sont assez complets. L'industrie est intercalée à son rang parmi les autres industries manufacturières au chapitre XVI du présent volume. Du point de vue de la valeur brute, l'industrie se place ordinairement au quatrième rang des industries manufacturières les plus importantes au Canada, mais elle le doit à la valeur des produits bruts obtenus de l'agriculteur et de l'éleveur plutôt qu'à la valeur ajoutée par la fabrication.

Dans les établissements soumis à l'inspection, il s'est abattu presque 5 p. 100 plus de bovins en 1963 qu'en 1962. L'abattage des veaux, toutefois, a diminué de 5.5 p. 100, un plus grand nombre de veaux ayant été maintenus en engraissage pour être ensuite vendus comme bœuſs de boucherie. Les abattages inspectés de moutons et de porcs ont aussi diminué, soit de 6.2 et 2 p. 100 respectivement.

Le calcul des prix annuels moyens payés sur les marchés de Toronto, Montréal, Winnipeg et Edmonton (tableau 42, p. 520) laisse voir quel a été le mouvement des prix en 1963.

15.—Animaux abattus dans les établissements inspectés en 1954-1963, et chaque mois de 1962 et 1963

(Sans Terre-Neuve) Porcs Boufs Veaux Moutons Année 562,555 591,566 599,974 4,679,214 5,543,787 1,635,008 820,506 828,658 1,702,108 1,874,363 5,548,289 891,615 4,971,477 887,102 784,767 676,571 581,903 ,986,251 548,976 569,746 562,678 5,963,928 8,020,766 1,889,280 1,744,185 1,941,703 6, 182, 315 712,100 690, 286 710, 229 633,347 567,463 5,849,875 2,041,473 2,028,159 6,031,933 5,909,506 1962..... 532,015 2,126,716 671,390